

# **Rapport de la vérification du Projet École**

le 23 mars, 2021

Aux membres du conseil municipal de la  
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

## **Introduction**

Suite à un mandat du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, j'ai effectué une vérification des coûts et des revenus connexes dans le cadre du Projet École.

La méthodologie originale de ce projet était la vérification de base des fichiers originaux. Il fût nécessaire de vérifier avec le personnel du bureau municipal pour identifier les fichiers, les documents de résolutions connexes, les états de comptes bancaires et les documents reliés à la subvention de la TECQ et subvention de la MEES et contributions reçues dans le cadre du Projet École.

Les personnes suivantes m'ont aussi aidé dans mes recherches et vérifications: Mme Micheline Robert, Mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois et Mme Sylvie Gosselin, Stagiaire en comptabilité.

Les recherches ont pris place dans les bureaux de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois du 9 janvier 2021 au 12 février 2021; puis quatre autres jours pour obtenir de l'information additionnelle qui s'est avéré nécessaire suite à des analyses des données. Les analyses ont été faites chez moi et ont pris environ sept jours. Le rapport, aussi fait chez moi, a pris environ 4 jours.

La période de la recherche a ciblé du début juillet 2015 à l'ouverture du prêt de 88 000\$ le 1er juin 2020.

Il y avait eu un rapport d'un auditeur indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton de Thetford Mines (Québec) le 15 octobre 2018, qui était malheureusement incomplet.

Il y avait aussi eu une réconciliation municipale basée sur les entrées du système financier SYGEM; un chiffrier en date du 20 août 2018 qui a été mis à date au mois de novembre 2020.

Toutes, les opérations comptables, dépenses et revenus, ont été effectuées dans le compte courant de la municipalité. Malheureusement, pour pouvoir vraiment suivre toutes les dépenses des deux volets distincts, et tous les dons et contributions reçues, il m'aurait fallu passé par tout les états de comptes mensuels de 2015 à 2019 et faire la distinction entre les dépenses courantes de la municipalité et celles pour le projet.

Marie E. Bourgoïn-Steward B.Sc., MBA, CPA(CMA)(ret)

## Sommaire financier de la recherche

### Dépenses

Admissibles	1 113 425,01\$
Portion de la TPS et de la TVQ qui a été remboursé	96 654,21\$

**TOTAL** **1 016 770,80\$**

### Intérêts

Marge de Crédit 2 (MC#3) – Pour les deux volets du Projet École et en anticipation de la subvention de la TECQ pour le volet bibliothèque et de financement d'autres parts 34 968,53\$

Marge de Crédit 3 (MC#2) – Pour le volet Gymnase et salles spécialisées en anticipation de recevoir la subvention de la MEES 12 510,36\$

**TOTAL** **47 478,89\$**

### Financement

Ministère de L'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	410 354,42\$
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	119 900,00\$
Partenaires	
Commission scolaire des Hauts-Cantons	191 560,00\$
Domaine des Appalaches (protocole d'entente)	40 000,00\$
Dons de la communauté	181 303,45\$

Municipalité de Notre-Dame-des-Bois (2 résolutions) 180 000,00\$

**TOTAL** **1 123 117,87\$**

**GRAND TOTAL** **un surplus de** **58 868,18\$**

## Analyse de gestion du projet école

Pour fin de comptabilisation, le Projet École fût séparé en deux volets distincts:

- (1) La bibliothèque; et
- (2) Le gymnase et les salles spécialisées.

La raison pour cette décision de comptabilisation était que le gymnase et la salle multifonctionnelle étaient qualifiées pour une subvention de la MEES, tandis que la bibliothèque ne se qualifiait pas pour cette subvention.

Heureusement, la bibliothèque se qualifiait pour une subvention de la TECQ et fût ajoutée aux projets de voirie des années 2016-2017-2018.

Ceci a permis à la Municipalité d'obtenir du financement additionnel de 119 900\$, ce qui a réduit le besoin de financement des citoyens de la Municipalité. Par contre, cette décision a eu par conséquent de devoir gérer les deux volets de façon clairement distincte.

Les documents retrouvés dans les fichiers (dons, contributions, subventions, entente, et factures) et les états de comptes (Marges de crédits #2 et #3) n'étaient pas vraiment clairs en relation à la comptabilisation des deux volets du Projet École et il y avait un nombre considérable de doublons. ***Une série de fichiers/dossiers spécifiques auraient dû être mis en place au tout début du Projet, sans en créer d'autres. Un lien pour la TECQ aurait dû être fait dans les dossiers du projet et les dossiers des projets de voirie sans dé-doubler les documents, mais en faisant référence au numéro de fichier. Chaque contrat aurait dû avoir un fichier/dossier dans lequel la suite aurait été documentée et une feuille sommaire au début du dossier. Tous les dossiers/fichiers auraient dû être ensemble dans les boîtes bien indiquées.***

Malgré que la comptabilisation au niveau du système SYGEM indiquait plus clairement les dépenses nettes (montants après remboursement des taxes) par volet et inclut les intérêts des Marges de Crédits #2 (MESS) et #3 (TECQ Bibliothèque et le reste du volet gymnase/salle multiculturelle).

Malheureusement, la nomenclature n'était pas toujours la même. ***Il y aurait dû avoir une nomenclature adoptée et suivie dès le début d'un projet pour toutes les entrées au système SYGEM.***

Le volet bibliothèque financé par la TECQ aurait dû être géré séparément, tout comme le reste de la TECQ pour les projets de voirie (MC#1 et prêts subséquents) et la subvention de la MESS pour le volet gymnase et salle multiculturelle (MC#2). ***Par conséquent, la municipalité aurait dû ouvrir une marge de crédit additionnelle spécifiquement pour le volet bibliothèque en ce qui attrait à la subvention de la TECQ.***

Depuis 2015, il y avait eu plusieurs dons de la communauté et de contributions qui avaient été déposés au compte courant, pourtant aucun montant a été appliqué à l'encontre de la MC#3 avant juin 2019, malgré qu'il y avait eu des emprunts. ***Par conséquent, le projet a accumulé plus d'intérêts que nécessaire.***

L'entente avec le Domaine des Appalaches Inc, de 10 000\$ annuellement, était pour la construction de même que pour les dépenses de fonctionnements du gymnase du projet école. Par contre, la municipalité n'a pas utilisé ces montants pour la construction et ne les ont déposés que dans le compte courant; les dépenses de fonctionnements étaient très minime et ne sont pas nécessairement incluses dans les dépenses du projet école. **Par conséquent, il y a 40 000\$ de revenus qui n'a pas été comptabilisé à l'encontre du projet école.**

Pas toutes les dépenses ont été comptabilisés par l'entremise des Marges de crédits MC#2 et MC#3. Par conséquent, les montants dépensés pour les deux volets du Projet École, n'étaient pas toujours remboursés par la marge de crédit approprié. Par contre, lorsque les rapports finaux ont été soumis pour obtenir le financement de la TECQ et de la MEES, ces remboursements ont été pris en considérations. **Par conséquent, les rapports étaient conforme pour justifier les montants octroyés par les subventions.**

Additionnellement , puisqu'aucun des paiements ont été effectués directement des marges de crédits, que les intérêts n'étaient pas accumulés dans les marges de crédits, et que les remboursements des taxes n'étaient pas appliqués aux marges de crédits, mais plutôt tous au compte courant de la municipalité, il est impossible, dans un temps raisonnable, de décortiquer ce qui était correctement comptabilisé en utilisant les états de comptes. **Par conséquent, il aurait été préférable que la municipalité ouvre un autre compte courant principalement pour le projet-école.**

Le prêt de 88 000\$, supposément pour le projet école, est douteux. Oui, ce montant restait suite à la fermeture de la MC#3 pour le reste du projet école (après la subvention de la MESS mais incluant la subvention de la TECQ pour le volet bibliothèque, mais, à cause du manque de transparence (montants transférés de la marge de crédit au compte courant pour quelle raison; montants remboursés venaient de quelle source de financement). Un des trois montants de la TECQ a été appliqué en deux dépôts, pour un total de 119 900\$, seulement vers la fin du projet, même s'il y avait eu d'autres montants reçus par la municipalité et déposé au compte courant. D'autre part, il y a eu des dépôts totaux de 195 044,12\$, malgré que le total des dons, contributions et entente (outre les subventions reçues) était de 592 863,45\$. **Par conséquent, ce prêt est en fait dû à une comptabilisation fautive, et non pas à un manque de revenus pour le projet école.**

Le manque d'expérience en gestion de projet a grandement contribué aux problèmes encourus. **Par conséquent, l'emploi temporaire d'un gestionnaire de projet aurait prévenu les problèmes énumérés ci-haut.**

## **Résolutions municipales pertinentes**

**2015-06-206** La municipalité s'engage à contribuer 150 000\$ pour le projet de construction d'un gymnase et des locaux communautaires.

**2016-06-148** Adoption du règlement #432-2016 décrétant la construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 033 267,72 \$ pour les fins du présent règlement.

**2016-07-199** Projet école-communauté – retrait de la partie bibliothèque à la demande de subvention de la MESS puisque le volet bibliothèque n'était pas admissible au programme

**2016-09-238** Adoption du règlement #439-216 – règlement #2 décrétant la construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 966 634\$ pour les fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 406 280 \$ sur une période de 10 ans.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution, subvention ou don (les dons sont présentement estimés à 138 318\$) pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement l'aide financière du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

Une partie de l'argent reçu dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sera également appliquée sur le présent règlement.

**2016-10-270** Affectation des dons au projet école-communauté

Il est important de préciser que les dons reçus pour le projet école-communauté seront affectés à la réduction de l'emprunt.

**2016-10-292** Emprunt temporaire pour le projet de construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque)

Deux emprunts temporaires doivent être effectués pour avoir suffisamment de liquidité pour payer les dépenses dans le cadre projet de construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque)

Qu'un emprunt temporaire soit demandé à la Caisse Desjardins de la Région de Mégantic pour la somme de 406 280\$ en lien avec le règlement d'emprunt #439-2016 «Règlement (# 2) décrétant la

construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût» autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Qu'un emprunt temporaire soit demandé à la Caisse Desjardins de la Région de Mégantic pour la somme de 410 354,42\$ en lien avec la subvention à recevoir dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

**216-12-352** Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 ainsi que du programme triennal d'immobilisation pour les années 2017, 2018 et 2019

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2017-2018-2019 soit accepté de la façon suivante:

2017 : Projet école communauté, refaire la toiture du garage municipal et de la cabane à sel, achat d'un tableau indicateur de vitesse, installation d'une borne de recharge électrique et travaux de voirie.

2018 : Agrandissement de la caserne de pompier et travaux de voirie.

2019 : Travaux de voirie

**2017-03-077** Partenariat avec le Domaine des Appalaches inc. Concernant le projet école-communauté

Du financement est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

Le Domaine des Appalaches inc. s'engage à remettre une somme de 100 000\$ sur une période de 10ans à raison de 10 000\$/année, et ce dès l'année 2017

**2017-05-138** Contribution municipale supplémentaire au projet école-communauté

Le conseil accepte de faire une contribution supplémentaire d'environ 30 000\$.

**2017-06-148** Résolution modifiant le règlement d'emprunt #439-216

Avec les campagnes de financement en cours et à venir, nous avons accumulé suffisamment d'argent pour ne pas augmenter la charge fiscal des citoyens;

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 100 000\$ pour les fins du présent règlement.

**2017-08-222** Demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la région de Mégantic - travaux TECQ

Un financement temporaire au montant de 628 530\$ est nécessaire en attendant les versements de la subvention.

**2019-07-188** Paiement final à Tijaro pour la fin des travaux d'agrandissement de l'École de la Voie Lactée

La municipalité effectue le paiement final à la compagnie Tijaro pour les travaux de construction du projet école pour une somme de 8 827,86 \$

**2020-06-142** Enregistrement de dissidences – dépôt de l'état des résultats du projet-école

Monsieur Claude Granger est insatisfait de l'état des résultats du projet-école produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui a été déposé lors de la réunion du 12 mai 2020.

Les informations qui ont été données à M. Granger ne répondent pas à ses questions.

Messieurs Jean Guy Noël, Alfred jr Beaudin et Gérard Doyon souhaitent également que l'on enregistre leurs dissidences.

**2020-06-162** Vérification des comptes du projet-école

Le conseil souhaite que les comptes du projet-école soient examinés.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert, que la municipalité confie la vérification à la commission municipale.

**2020-12-260** Finances Projet-école

Le conseil veut revoir la comptabilité du projet-école.

Le conseil veut former un comité formé de mesdames Robert et Bourgoïn pour vérifier la comptabilité du projet-école.

**2020-12-269** Demande de stage de Sylvie Gosselin

Le conseil souhaite favoriser la formation professionnelle des citoyens;

le comité de vérification des finances du projet-école souhaite retenir les services d'une technicienne compétente dans le domaine de la comptabilité.

## **Analyse des marges de crédit ouvertes en 2016**

La marge de crédit #1 (MC1) fût ouverte pour un montant de 502 830\$ en octobre 2016 en attendant le financement de la subvention de la TECQ pour les projets de voirie 2016, 2017 et 2018. Cette marge de crédit fût transformée en prêt avec la Banque Nationale en janvier 2017, puis en prêt avec la Caisse Desjardins en décembre 2017, avant d'être fermé en mars 2018 à la réception d'un des montants de la subvention de la TECQ.

La marge de crédit #3 (MC3) fût ouverte pour un montant de 406 280\$ en novembre 2016 en attendant le financement de la subvention de la TECQ pour le volet bibliothèque (119 900\$) et le financement d'autres part (dons, contributions et entente). Un montant de 181 946,12\$, probablement des dons, contributions et entente, fût transféré du compte courant en juin 2019. Un montant de 90 000\$ de la subvention de la TECQ fût transféré en novembre 2019, et un montant de 42 998\$ de la subvention de la TECQ et d'autres dons, contributions et entente en mars 2020. Cette marge de crédit fût fermée en juin 2020 et la balance de la marge de crédit fût transformée en prêt avec la Caisse Desjardins pour un montant de 88 000\$ sur 5 ans.

La marge de crédit #2 (MC2) fût ouverte pour un montant de 410 354,42\$ en novembre 2016 en attendant le financement de la subvention de la MESS pour le volet gymnase et salle multifonctionnelle. La marge de crédit fût fermée en juin 2019 à la réception de la subvention de la MESS.

Malheureusement, la comptabilité des dépenses par rapports aux sources de financements à recevoir ou reçues n'est pas clair. Par exemple, le montant reçu de la MESS pour le projet école a été divisé entre la MC2 et la MC3. Oui, une partie de la MC2 qui était lié avec la subvention de la MESS, avait déjà été payé de la Municipalité, ce qui laissait un montant qui aurait dû être laissé dans le compte courant et non pas appliqué contre la MC3.

Le premier montant reçu de la TECQ en mars 2018 de 422 323\$ fût utilisé, en partie, pour payer ce qui restait du prêt octroyer pour les projets de voirie, un montant de 211 574,25\$. Le reste est demeuré dans le compte courant. Oui, la municipalité avait déjà payé 210 725,75\$ du compte courant pour les projets de voirie. Aucun montant a été remis contre la MC #3, malgré qu'il y avait déjà eu plusieurs dépenses d'enregistrer contre le volet bibliothèque (TECQ) du projet école.

Le deuxième montant reçu de la TECQ en mars 2019 de 73 209\$ ne fût pas appliqué contre la MC#3 et est demeuré au compte courant, mais fort probablement a été un remboursement pour la continuation des projets de voirie en cours.

Du troisième montant reçu de la TECQ en novembre 2019 de 132 998\$, un montant de 90 000\$ fût appliqué contre la MC#3 en novembre 2019. Le reste a été laissé au compte courant. Plus tard, en mars 2020 un montant de 42 998\$ fût appliqué contre la MC#3. Malgré que le montant total approuvé pour le volet bibliothèque par la TECQ de 119 900\$ a été vraisemblablement dépassé, il est possible que le montant transféré du compte courant était la balance de la TECQ de 29 900\$ plus un montant de 13 098\$ d'une autre source de financement pour tout le projet école.

## **Observations de gestion**

**Tenue de dossier:** Il y avait un dédoublement de pièces et de documents (tout comme si un nouveau fichier était ouvert lorsqu'un nouveau document était reçu) les dossiers de contrats, n'étaient pas mariés avec les factures, leur vérifications, et leur paiements – il n'y avait pas de feuilles sommaire pour chacun des contrats octroyés – par conséquent il m'aurait fallu au moins un autre 2 semaines pour faire une vérification) ; plusieurs fichiers avec différents code; les fichiers du Projet École ont été mis dans un grand nombre de boîtes avec plusieurs autres fichiers d'autres sujets non-reliés. Les documents recherchés étaient plusieurs fois dédoublés dans plusieurs fichiers qui étaient dans des boîtes de rangement différentes (reçus, promesses de dons, dons en ligne, contrats, modifications de contrats, demande de paiements, évaluations des demandes de paiements, paiements approuvés etc). Les relevés bancaires étaient dans des boîtes complètement à part.

**Comptabilisation et gestion de projet fautif:** Toutes les dépenses pour les deux volets du projet école ont été faites en utilisant le compte courant de la municipalité. Les déboursés de la MC2 et de la MC3 pour rembourser les dépenses au compte courant, n'étaient pas clair. Les remboursements de TPS (100%) et TVQ (50%) n'ont pas été appliqués à l'encontre de la MC2 et la MC3, mais au compte courant de la municipalité. Les intérêts pour les marges de crédits étaient payés directement du compte courant de la municipalité, alors les bilans de la MC2 et la MC3 ne les reflétaient pas. Le paiement de la MC2 (lié à l'obtention de la subvention de la MESS) coïncidait à l'obtention de la subvention. Les paiements de la MC3s n'étaient pas clair; il y a eu un paiement qui apparaît lié aux dons reçus, mais pas aux contributions de la Commission Scolaire, et il y a eu deux paiements qui apparaissent reliés à la subvention de la TECQ pour le volet bibliothèque, mais le montant est supérieur à la demande. Par conséquent, la balance de 88 000\$ de la MC3 en date du 1er février n'est pas exacte en ce qui concerne le projet-école.

Les écritures au système SYGEM n'étaient pas toujours identifiées de la même façon pour les mêmes choses, tel que les intérêts payés pour les marges de crédits/prêts. Il était clair, parfois, que les intérêts était pour la MC-3, d'autres fois il n'y avait aucune référence à la marge de crédit en question. Dans le fichier de réconciliation de la municipalité, il y avait des intérêts pour la marge de crédit de la municipalité (MC#6); il s'agit de la marge de crédit de fonctionnement.